

GENEO CAPITAL ENTREPRENEUR



Politique de prévention et gestion des conflits d'intérêts

GENEO CAPITAL ENTREPRENEUR
7 rue Auber
75009 Paris - France

+33 (0) 9 70 77 24 80
contact@geneocapitalentrepreneur.com

I. Champs d'application

Conformément à la réglementation qui lui est applicable au titre des activités exercées (gestion collective de FIA, gestion individuelle sous mandat, conseil en investissement) **GENEO Capital Entrepreneur** établit et maintient opérationnelle une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.

Cette politique prévoit la mise en place de dispositifs spécifiques en termes d'organisation (moyens et procédures) et de contrôle afin de prévenir, identifier et assurer la gestion toutes situations de conflits d'intérêts pouvant porter atteinte aux intérêts de ses clients/porteurs de FIA gérés.

Un conflit d'intérêts se définit comme une situation qui implique d'avoir à choisir :

- entre l'intérêt de la société de gestion, du groupe auquel elle appartient ou d'un de ses membres (1) , et l'intérêt d'un client/porteur,
- entre l'intérêt d'un client/porteur et l'intérêt d'un autre client/porteur.

(1) désigne un salarié, dirigeant ou autre mandataire social de la Société de Gestion ainsi que toute personne physique agissant pour le compte de la Société de Gestion dans le cadre d'une délégation formelle.

II. Dispositif de prévention

GENEO Capital Entrepreneur a formalisé une procédure de prévention et de gestion des conflits d'intérêts comportant un exposé des principaux cas de conflits d'intérêts potentiels qu'elle a identifiés au sein d'une cartographie et une présentation des règles applicables afin de les prévenir.

1) Identification des situations de conflits d'intérêts

Une revue annuelle des activités exercées afin de détecter des situations de conflits d'intérêts susceptibles de porter atteinte aux intérêts des clients est effectuée au travers de la formalisation et la mise à jour d'une cartographie des risques de conflits d'intérêts potentiels. Cette cartographie précise les types d'activités pour lesquels un conflit d'intérêts est susceptible de se produire, les cas de conflits d'intérêts potentiels identifiés et recense les dispositifs et procédures mis en place pour prévenir tout risque de survenance d'un tel conflit.

2) Règles applicables

La prévention des conflits d'intérêts passe en premier lieu par une sensibilisation de l'ensemble du personnel de **GENEO Capital Entrepreneur** aux règles et codes de bonne conduite interne et de place, et par la mise en place de procédures strictes, notamment :

Des mesures organisationnelles visant à offrir aux collaborateurs un niveau d'indépendance dans l'exercice de leurs tâches permettant d'encadrer le partage d'informations : séparation des activités et fonction.

Dispositif de déontologie. Un Code de déontologie auquel adhèrent obligatoirement les collaborateurs de **GENEO Capital Entrepreneur** vise à garantir le respect des principes relatifs à la primauté des intérêts des clients et à l'équité de traitement des clients. Chaque collaborateur a l'obligation de se comporter avec loyauté et agir d'une manière équitable dans l'intérêt des clients.

Dispositif d'encadrement des transactions personnelles, fonctions-mandats extérieurs, cadeaux reçus et offerts. Les collaborateurs de **GENEO Capital Entrepreneur** sont soumis à des règles d'encadrement et de déclaration des opérations effectuées pour leur compte propre, des fonctions et mandats qu'ils exercent en dehors de leur activité professionnelle et des cadeaux qu'ils reçoivent ou offrent à leurs clients, fournisseurs, partenaires.

Dispositif d'encadrement des rémunérations. **GENEO Capital Entrepreneur** a mis en place un dispositif d'identification et de classification des avantages et rémunérations qu'elle perçoit et qu'elle verse afin de veiller au respect des dispositions applicables. **GENEO Capital Entrepreneur** a également établi une politique de rémunération de ses collaborateurs conforme aux exigences réglementaires, qui est compatible avec une gestion saine et efficace des risques.

Dispositif de gestion du deal flow, processus d'investissement, de suivi et de désinvestissement **GENEO Capital Entrepreneur** a formalisé des procédures relatives à la sélection et au suivi des investissements afin d'encadrer les processus de :

- Sélection des dossiers d'investissement (répartition du deal flow, due diligence, comités, etc.),
- Répartition des investissements entre portefeuille gérés/conseillés (co investissements),
- Suivi des investissements,
- Investissements complémentaires,
- Transfert/cessions de participations

Dispositif d'entrée en relation et suivi **GENEO Capital Entrepreneur** a mis en place un dispositif d'entrée en relation et de suivi de la relation client permettant notamment le respect du principe d'égalité de traitement entre ses clients.

Dispositif de sélection et d'évaluation des intermédiaires, contreparties et des prestataires **GENEO Capital Entrepreneur** a mis en place un processus rigoureux de sélection et de suivi des tiers avec lesquels elle met en place une relation d'affaires.

III. Dispositif de gestion des conflits d'intérêts

La procédure de prévention et de gestion des conflits d'intérêts mise en place par **GENEO Capital Entrepreneur** décrit le dispositif applicable pour gérer les conflits d'intérêts qui n'aurait pas pu être évités.

Ainsi, dans l'hypothèse où **GENEO Capital Entrepreneur** constaterait que les mesures déployées sont insuffisantes pour garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque de porter atteinte aux intérêts de clients puisse être évité, la société fait le choix :

- De s'abstenir définitivement,
- De porter à la connaissance des clients concernés, par écrit, de la nature du conflit, les personnes concernées, les éventuels impacts financiers et les moyens mise en œuvre pour le résoudre.

En outre et conformément aux Règlements des FIA gérés, en cas de conflits d'intérêts, **GENEO Capital Entrepreneur** consulte les membres du comité stratégique ou consultatif du ou des FIA concernés.

En cas d'identification d'un conflit d'intérêts avéré, le Registre des conflits d'intérêts est complété.

IV. Dispositif de contrôle permanent

GENEO Capital Entrepreneur veille à ce que son dispositif soit revu régulièrement afin de s'adapter aux évolutions de son activité et des situations de conflits d'intérêts nouvelles détectées le cas échéant.